

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean-Etienne BERCLAZ

Nos morts : M. Otto de Chastonay

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1943, tome 41, p. 208-212

© Abbaye de Saint-Maurice 2012

M. OTTO de CHASTONAY

Juge cantonal

Une grande tristesse étreint notre cœur en écrivant au sommet de ces lignes, le nom de celui qui nous a quittés. Si une excuse était nécessaire à notre douleur — comme le voulait un ancien sage —, nous penserions aux paroles d'un haut magistrat détaillant la peine qu'éprouva le Valais à voir partir celui qui l'avait tant servi. Mais notre mémoire se porterait surtout vers ces lignes d'un grand poète moderne évoquant la douceur d'une affection si intime qu'elle devient la confidente de secrets intouchés en famille. « Car il y aura toujours, à côté de nos parents, leur frère indulgent et bon. » Il y aura toujours... Et voici qu'il n'est plus.

M. Otto de Chastonay naquit à Sierre, le 2 octobre 1875. Par son père, M. Jean-Marie de Chastonay, et par sa mère, Mme Alice de Chastonay-de Werra, il appartenait à deux de ces anciennes familles dont la noblesse foncière est née d'un attachement indéfectible aux richesses qui ne passent pas : une foi parfaite et un sain humanisme, source de qualités de cœur et d'esprit que nous retrouvons à un degré rarement atteint, en M. Jean-Marie de Chastonay. Ses concitoyens devaient en remarquer le rayonnement, qui le choisirent comme leur représentant au Conseil des Etats, puis au Conseil d'Etat.

Toute la vie de M. Otto de Chastonay nous démontre qu'il hérita, à sa naissance, de tant de grandeur. Son père et sa mère firent tout d'ailleurs pour qu'en ce premier fils tant de talents ne restassent point sans fruits. L'excellente

éducation qu'ils lui donnèrent devait bien mettre au jour un tempérament d'une envergure extrême.

Il appartient à la mère d'intervenir la première dans la formation de son enfant et de lui donner, non par des raisonnements stériles, mais par toutes les richesses de son cœur, ces premières vérités sur lesquelles tout l'édifice sera construit. Dans l'intimité de la maison sierroise aux antiques arcades, notre cher défunt trouva en sa mère un trésor de ferme douceur et d'affection éclairée. Sachant bien que tout est bâti sur le sable, qui n'a pas sa racine en Dieu, elle mit tous ses soins à ouvrir, dès son jeune âge, cette âme aux avances du Christ. Elle avait compris, cette femme admirable, la nécessité de développer en une heureuse réciprocité, la vie corporelle et spirituelle de son enfant.

Toute son existence — et c'est le suprême hommage que nous sachions rendre à sa mémoire — M. Otto de Chastonay considéra comme un devoir sacré de continuer en son cœur l'œuvre de sa mère et d'alimenter toujours aux vraies sources cette Vie qu'il voulait sans cesse plus agissante. Les nombreux articles que les journaux et les revues ont voués à son souvenir nous ont parlé de cette sérénité qu'il gardait toujours, de « ce tour de force qu'il réalisa d'avoir conscience de ses responsabilités et de ne pas désapprendre le sourire », de « ce sourire qui ne le quittait jamais même aux heures de l'épreuve ». Et Dieu sait si celles-ci lui furent ménagées ! La bonhomie et l'optimisme avec lesquels il les accueillait sont un témoignage de cette Réalité qui lui suffisait en sa solitude. Il savait que la messe dominicale, qu'il ne manqua jamais, ne lui était pas proposée comme une formalité mais comme l'occasion d'un don toujours renouvelé. M. André Marcel admirera avec quelle assurance enjouée M. Otto de Chastonay plaisantait sur la terrible maladie qui devait l'emporter. « Un jour où nous nous informions de sa santé : — Ça va de mieux en mieux, nous répondit-il, à présent il n'y a plus que le fendant qui passe. — C'est à de tels traits, continue le journaliste, quand l'heure a sonné de la souffrance et de la mort, que l'on reconnaît la valeur d'un homme ; et celui-là nous toucha véritablement au cœur par sa tranquille abnégation. » Le secret de cette tranquille confiance, M. Otto de Chastonay l'a trouvé dans la certitude que cette mort, qu'il voyait approcher à grands pas, n'était au fond qu'une vieille connaissance, une connaissance qui depuis longtemps venait chaque jour le trouver, le dépouiller un peu plus, et le laisser pourtant avec un peu plus de joie aussi.

Ses classes primaires terminées, Otto de Chastonay quitta sa petite ville de Sierre afin d'entreprendre l'étude de ses humanités. Il fréquente successivement les collèges de Brigue, de Lucerne, de St-Maurice et de Sion. C'est en 1892 qu'il vint ici suivre la classe de Syntaxe dont presque tous les cours étaient donnés par M. le Chanoine Xavier

de Cocatrix. Le futur Juge cantonal gardera un souvenir très vivant de son année passée auprès de l'antique Abbaye et aimera à nous en parler. Qu'il fût à Brigue, Lucerne, Sion ou ici, Otto de Chastonay s'adonna à toutes les disciplines avec un enthousiasme débordant, sachant bien qu'à un tel contact, les qualités de son intelligence s'ordonneraient dans l'élaboration d'une personnalité profondément marquée. Durant toute sa vie, du reste, il allait garder le contact avec les Lettres, cherchant à approfondir les connaissances dont ses années d'étude avaient été le germe. Les loisirs que lui laisseront ses occupations futures, il les passera à la lecture d'auteurs aimés, et aucune des manifestations artistiques et intellectuelles organisées en Valais ne lui restera étrangère. M. André Marcel nous raconte encore une conversation où M. Otto de Chastonay lui a parlé d'une œuvre théâtrale « qu'il doit avoir laissée dans ses cartons et à laquelle il semblait attacher plus d'importance qu'à ses dossiers ». Tant il est vrai que sa culture intellectuelle ne s'arrêta pas à sa dernière classe du collège. Pourtant, sa personnalité était alors suffisamment accusée pour lui permettre de découvrir la carrière qui lui offrirait le plus d'enrichissement : le Droit. Il suivit les cours de cette faculté à l'Ecole cantonale de Sion, puis à l'Université de Lausanne. Il entra ensuite comme stagiaire à l'étude de M^{rs} Evéquoz et Dallèves, à Sion. Il obtint, en 1900, son diplôme de notaire, en 1902, celui d'avocat.

Il ouvrit alors, en sa ville d'origine, une étude d'avocat « qui eut, dès son ouverture, les sympathies du public ». Nommé, en 1902, greffier du Juge Instructeur de Sierre, il fut bien vite appelé à remplir cette même charge à la Cour d'Appel et de Cassation. Le 10 mars 1927, le Grand Conseil nommait M. Otto de Chastonay juge à cette même Cour (qui avait pris entre temps le nom de Tribunal Cantonal) et, reconnaissant son grand sens juridique, l'élevait aux fonctions les plus élevées de la magistrature judiciaire du Canton.

Il accepta cette charge avec joie, assuré que, dans cette nouvelle voie, il pourrait réaliser toutes ses possibilités. Avec joie, mais sans aucune forfanterie ; il était bien assez humble pour reconnaître en ce moment tous ceux qui, au long de sa vie, furent à ses côtés et dont il reçut aide et soutien. Nous avons déjà parlé de son père et de sa mère. Le 21 juillet 1899, il épousait Mlle Ida Calpini. Nous ne saurons jamais de quel secours fut auprès de lui cette femme incomparable au moment où, jeune notaire, il allait prendre contact avec la dure réalité. Après deux ans de bonheur, hélas, cette épouse modèle s'en allait à Dieu. Quatre années durant, le foyer resta dans le deuil et la tristesse. La joie allait y renaître, apportée par un second mariage avec Mlle Amalia Stockalper de la Tour, une personne au cœur débordant de bonté et qui, jusqu'à

la mort de son mari, demeura auprès de lui ce soutien affectueux qui sait illuminer les heures amères.

M. François de Preux évoque, dans « La Patrie Valaisanne », la réception qu'organisa le district de Sierre en l'honneur du nouveau Juge Cantonal. M. Otto de Chastonay rappela alors le souvenir de tous ceux à qui il devait le succès de sa carrière et leur rapporta l'honneur de la charge qu'il allait entreprendre, qu'il remplit jusqu'à sa mort, jusqu'au 3 septembre 1943, sans aucune faiblesse, avec la même ponctualité et le même désintéressement. Six jours à peine avant de mourir, d'une main affaiblie par la maladie qui s'était brusquement manifestée, il écrivait à ses collègues une lettre leur annonçant sa rentrée pour la mi-septembre. Un tel fait dit mieux que tous les mots son enthousiasme et sa fidélité au service du Droit qui paraissait bien moins, à son intelligence si lucide, un arsenal de principes qu'un reflet des plus purs de cette Divinité dont il avait été le serviteur attentif et dont il était devenu le ministre humble et respectueux. Nous saisissons ici la source limpide de toute l'immense activité qu'il déploya pendant plus de seize ans au Tribunal Cantonal, de tout ce qu'il manifesta d'impartialité et de bonté, de justice et de compréhension, de désintéressement et d'humanité. Nous saisissons ici, du même coup, la raison de cette forte impression qu'Otto de Chastonay laissa sur tous ceux qu'il côtoya au Tribunal, impression qu'un collègue a notée dans une correspondance intitulée : « Sa brûlante activité et son grand cœur ».

« Il se pencha avec cœur sur les souffrances humaines et s'efforça de donner à la loi l'application la plus conforme à son but social.

Il avait, d'autre part, une prédilection marquée et autorisée pour les questions de droit public relevant de la législation cantonale.

Dans les conflits qui lui étaient soumis, il ne poursuivait qu'un but : la recherche de la vérité et la saine application de la loi.

Son respect pour les prescriptions divines le guidait dans la tâche de faire respecter les prescriptions terrestres.

Le grand public ne connaît guère que l'homme politique.

La magistrature judiciaire d'une instance supérieure — comme l'a dit un membre éminent du Tribunal fédéral — disparaît dans la communauté d'un Collège de juges ; son activité se fonde dans le travail journalier égal pour tous.

Presque seuls ceux qui, dans le secret de la salle des délibérations, ont ensemble discuté, éprouvé les mêmes difficultés, passé par les mêmes perplexités et parfois les mêmes angoisses, peuvent apprécier la valeur d'un homme auquel a été confiée la délicate mission de trancher les différends de droit civil et de statuer sur le sort des accusés.

Cette mission, M. le juge de Chastonay l'a remplie avec toute son impartialité et toute sa ponctualité ;

Dans ses activités multiples, il a fait preuve d'un exemple de patriotisme et de dévouement. »

Il est temps, en effet, de parler du patriotisme de M. Otto de Cliastonay. Nous avons dit, plus haut, les services que son père rendit au Valais. Un pareil exemple ne resta pas sans écho dans l'âme du fils ; et il faut l'avoir entendu parler de son pays, de ceux qui le galvaudent, pour comprendre ce qui battait en son cœur. Mais M. Otto de Chastonay ne vivait pas de discours. C'est son amour du Valais et de sa beauté, visible et invisible, qui lui fit accepter la présidence de la commission de contrôle des représentations cinématographiques. Il accomplit cette tâche avec un discernement très délicat. Son excellente formation lui donna de concilier son amour de l'art avec les propositions de cette morale qu'il ne considéra jamais à la Gide, mais, au contraire, comme une réalité positive, capable d'enrichir, à sa manière, comme l'art à la sienne. Et il trouvait que le Valais, dans ce qui fait son Visage éternel, avait autant besoin de cet enrichissement que de l'autre.

Cela ne veut pas dire que M. Otto de Chastonay ne savait pas descendre dans des réalisations plus concrètes et particulières lorsqu'il les estimait nécessaires au bien du pays. La création des Caves Coopératives de Sierre, qu'il présida jusqu'à sa mort, en témoigne. Il conçut cette œuvre comme une institution d'ordre social capable de venir en aide à une classe qui joue un grand rôle dans la vie économique valaisanne, et dont il avait saisi les besoins. Ici encore, comme dans chacune de ses actions, nous retrouvons la même clarté de vues, le même désintéressement de volonté et la même farouche énergie dans la réalisation.

Ces quelques lignes n'ont pas la prétention d'avoir suivi dans toutes ses démarches une vie aussi féconde. Mais, nous en sommes persuadés, « M. Otto de Chastonay a écrit lui-même sa biographie dans l'estime et le cœur de ceux qui l'ont approché », de ceux qu'il a si vite quittés. Ils se réunirent tous, dans une grande douleur, pour assister, le 6 septembre, à la messe des funérailles célébrée par Son Excellence Mgr Victor Bieler, en la cathédrale de Sion, trop petite pour la circonstance. Avec eux, c'est tout le Valais qui était présent, par ses plus hautes autorités, et qui entourait la famille affligée.

Qu'il soit permis, aujourd'hui, à l'Abbaye et au collège de St-Maurice, de redire leur profonde sympathie à ceux que son départ laisse dans l'affliction.

J.-E. B.